

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève
avec le projet de restructuration-extension de l'hôpital de Moze

Par arrêté municipal n°2022-21 du 28 mars 2022, le Maire de Saint-Agrève a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de restructuration-extension de l'hôpital de Moze. La mise en compatibilité du PLU de Saint-Agrève consiste à étendre de 2600 m² environ la zone UA aux dépens des zones AUe et N, et à modifier le règlement de la zone UA afin de permettre ce projet.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné M. ESCHALIER Pierre en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint-Agrève du **25 avril 2022 au 24 mai 2022 inclus** aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet <https://ville-saintagreve.fr>, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur recevra les observations du public en mairie les 25 avril 2022 de 10h30 à 12h00, 10 mai 2022 de 15h30 à 17h00 et 24 mai 2022 de 10h30 à 12h00.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Agrève 675 rue du Docteur Tourasse 07 320 Saint-Agrève ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.07saintagreve@gmail.com Cette adresse électronique sera close le 24 mai 2022 à 12h00.

Il est précisé que le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale, qui figure dans le dossier de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU, le cas échéant amendé, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenues à disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Mairie de Saint-Agrève

675 Rue du Docteur Tourasse - 07320 Saint-Agrève Tél : 04.75.30.11.21 -
Fax : 04.75.30.10.28 - Courriel : mairie@saintagreve.fr